

Le recouvrement de créances : Comment bien faire ? Conseils d'un avocat

Référence : MAN044

Catégories : **MANAGEMENT, ACHAT-VENTE-FINANCES**

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

4 HEURE(S)

ORGANISME DE FORMATION :

ETUDE VELLA

OBJECTIFS

La plupart des entreprises sont souvent confrontées à des retards de paiement portant considérablement préjudice à leur santé financière, à leur rentabilité ainsi qu'à leur compétitivité.

Beaucoup de professionnels ne savent pas comment réagir adéquatement face à des clients « mauvais payeurs » : Comment sauvegarder ses droits/maximiser ses chances de recouvrement ? Quels sont les pièges à éviter ? Quelle procédure sera la plus adaptée à ma situation ?

La présente formation a pour objectif de sensibiliser les professionnels non seulement aux différents outils juridiques dans le cadre de recouvrement de factures mais surtout discuter des bonnes pratiques, des bons réflexes à avoir face à un mauvais payeur tant dans une perspective précontentieuse que dans le cadre d'une action judiciaire en recouvrement. Le principe de la facture acceptée, assez connu devant les tribunaux commerciaux, sera présenté.

Les intérêts tant du point de vue débiteur que du point de vue créancier seront abordés.

Les jurisprudences pertinentes en matière de recouvrement seront analysées afin d'en tirer un guide de « bonnes pratiques ».

Personnes concernées :

LC ACADEMIE S.A.

1a Um Woeller
L-4410 Soleuvre

T. (+352) 28 10 99 - 1
F. (+352) 28 10 99 - 555
info@lc-academie.lu
www.lc-academie.lu

R.C.S. Luxembourg B192911
Autorisation ministérielle
10054397
N° TVA : LU 27383268

BILL LULL IBAN LU70 0023 7100 9405 6700
CELL LULL IBAN LU35 0141 2546 9940 3000
BGLL LULL IBAN LU60 0030 0944 6925 0000

responsable recouvrement, avocats, toute personne ayant une activité commerciale.

CONTENU

PREAMBULE

PARTIE I: FACTURE ACCEPTÉE

- Section 1: Notions
- Section 2: Contestations
- Section 3: Limites
- Section 4: En pratique

PARTIE II: PHASE PRÉCONTENTIEUSE

- Section 1: Rappel
- Section 2: Mise en demeure
- Section 3: Sommation de payer

Partie III: PHASE CONTENTIEUSE AU LUXEMBOURG

- Section 1: Présentation
- Section 2: Compétences
- Section 3: OCP
- Section 4: Autres

PARTIE IV: PHASE CONTENTIEUSE UE

- Section 1: Injonction EU (en bref)
- Section 2: Passeport UE (en bref)
- Section 3: Petits litiges

PÉDAGOGIE

PRÉREQUIS

Il n'y a pas de prérequis pour cette formation

Cette formation est disponible en formule intra-entreprise